

CP LIEGE

PV N° 5 DE LA REUNION DU 01 SEPTEMBRE 2010

Présents : Mmes M. Corbisier, M. Joliet

MM G. Vinci, L. Schins, J. Dierckx, L. Beck, J.C. Hasse, D. Maréchal, J.M.Weber, C. Fraiture, C. Ghiezen

Absents et excusés : M M. Maréchal

Courrier entrant :

1. Du BC Gaulois Ombret (1670) : avis de changement de Comité, sauf de secrétaire.
2. De J.C. Vandeput, Procureur régional AWBB : avis de levée de suspension pour le membre SIMONIS Benjamin (RBC Prayon, 0078)

Courrier sortant :

1. Adressé à L. Lopez, secrétaire AWBB : demande de directives pour le tracé des publicités.
2. Adressé à la secrétaire du club RB TILFF (0097) demande d'éclaircissement et de régularisation concernant l'identité d'un joueur.

• REGLEMENT DES PLAY-OFF POUR LA SAISON 2010-2011

A la suite des votes intervenus lors de l'assemblée provinciale du mois de mai et après un échange de points de vue, le règlement suivant est transmis au Conseil d'Administration pour approbation.

1. PREAMBULE

Des play-off sont organisés en première provinciale (dames et messieurs).

2 .MODALITES

L'équipe classée à la première place à l'issue de la phase classique monte en 2^{ème} régionale.

Les play-off opposent les équipes classées de la 2^{ème} à la 5^{ème} place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation)

Si un deuxième montant est demandé à la Province de Liège, le vainqueur de la finale des play-off sera qualifié pour la montée.

Si un troisième montant est demandé à la Province de Liège, le vaincu de la finale des play-off sera qualifié pour la montée.

Si d'autres montants sont demandés à la province de Liège, le classement à l'issue de la phase classique sera pris en considération en tenant compte du fait qu'il s'agit de places qualificatives pour les équipes ayant participé aux play-off.

3.. PARTICIPATION

A l'exception de l'équipe ayant terminé à la première place à l'issue de la phase classique, la participation aux play-off est obligatoire pour une éventuelle montée.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer avant le début de la 24^{ème} journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par courriel le secrétaire du Comité provincial. Si une équipe ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite qui sera déterminée en fonction du classement final.

L'organisation des play-offs est subordonnée à la participation de quatre équipes. Si quatre équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

4. ORDRE DES RENCONTRES

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle. Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

5. CALENDRIER

Dates à déterminer ultérieurement

6. QUALIFICATION DES JOUEURS

Les joueurs qualifiés pour participer aux play-off doivent être affectés au club conformément aux dispositions de l'article 86 de la partie compétition du règlement d'ordre intérieur.

7. TABLE OFFICIELLE

La table officielle sera tenue par des membres des clubs supervisés par un commissaire de table désigné par le Comité Provincial.

8. DROITS D'ENTREE

Le prix d'entrée est déterminé par les quatre clubs participants et communiqué au responsable du calendrier seniors.

9. RECLAMATIONS ET PLAINTES

Procédure : En cas de plainte, déposée par écrit auprès du commissaire de table (dans un délai de 20 minutes prenant cours à la fin de la rencontre), celui-ci dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire provincial. Le Commissaire convoquera les

personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le jour ouvrable suivant à 19 heures au local provincial.

Communication clubs et arbitres :

- le hall du Paire du RBC VERVIERS-PEPINSTER (0046) a été homologué suivant les directives A,B,C,D.
- Forfait :

Rencontre de coupe provinciale MM n° 400014 : Avenir Jupille – Aubel BC : score : 20 – 0
FF Motif : absence de 4 certificats médicaux.

- L'adresse mail de la secrétaire du club Amicale Liers (0706) Mme N. Flémal devient : n.flemal@gmail.com
- Nouveau n° de GSM pour le secrétaire du BCM Herstal, M. Breulet : 0492/97.27.40
- Inscription nouvelle équipe :

De Cadettes en série A Au Basket Othée Club (1728) (à la place du bye)

- Forfait général :

Des cadets en série A du BC Saint-Vith (1898)

Commission formation arbitres :

- R. Fairon (BC Cointe) a décidé de mettre un terme à sa carrière d'arbitre.
- C. Havelange (BC Othée) a démissionné pour raisons personnelles.
- L'arbitre M. Spineux (Esp.Hamoir 96) a remis sa démission.
- A sa demande, l'arbitre H. Piedboeuf (BC Haneffe) est mis en congé jusqu'à la fin de la saison.
- Arbitres ayant réussi le cours de niveau 3 :

Bechet Pierre (E. Fexhe)

Buscicchio Raphaël (EP Verviers)

Cawez Frédéric (Ste-Walburge)

Delvoye Maxime (RB Tilff)

Fiermans Alain (BC Othée)

Fraikin Tom (RB Tilff)

Lekeu Mathias (Union Liège)

Thomas Lore (U. Huy)

- Une seconde séance faisant suite à l'assemblée statutaire des arbitres provinciaux est programmée le jeudi 16 septembre prochain dans les installations de l'Athénée Jupille (petite salle)
- La « News arbitres » n° 1 de septembre a été publiée et envoyée aux arbitres.
- Le cours de niveau 1 de ce jeudi 9 septembre sera dispensé par Messieurs Weber et Michaël Maréchal ; G. Vinci étant retenu pour une réunion au niveau régional et L. Beck retenu pour raisons personnelles.

Commission technique des jeunes :

Entraîneurs pour la saison 2010-2011

Filles

France CHEVAUX, Head coach

Dominique DOYEN, Davis PETERMANS, Sabine VENDRIX, Didier DELMAL, Adjoints.

Garçons :

Pascal MOSSAY, Head coach

Julien DENOZ, Maurice NOTELAERS, André TISSERAND, Jérôme JACQUEMAIN, Adjoints.

Un nouvel adjoint devrait rejoindre le groupe dans le courant du mois de septembre.

Mr Etienne FLAGOTHIER intègre le groupe comme délégué

Tournois et matchs amicaux autorisés :

N° d'accord	Club	N° d'accord	Club	N° d'accord	Club
452526	V. Jupille.	452527	Theux	452528	Jesyl

Attestations pour mutations administratives :

- 1) N° 1010 : délivrée au BC SERAING (0065) : mutation du membre IPPOLITO

JORDAN en provenance du club ACASA Mosa Angleur (0108)

- 2) N° 1011 : délivrée au RBC Stavelot (0691) : concerne le membre CLOSE Simon autorisé à être inscrit sur la liste PC 53 de MM P4
- 3) N° 1012 délivrée au club RBC Ste-Walburge (0961) : mutation du membre SAMUEL ARGUELLES GONZALES en provenance du R.Ath.Jupille (0057)
- 4) N° 1013 : délivrée au club Avenir Jupille (0196) : mutation du membre DRECOGNA Mathilde, née le 27 /04/1993, en provenance du club BC BELLEFLAMME (mat. 1058)
- 5) N° 1014 : délivrée au club BC Visé (1245) : mutation du membre HOUGE Grégory, en provenance du club RBC OUPEYE (mat. 0914)
- 6) N° 1015 : délivrée au club RABC Ensival (0493) : mutation du membre BAYO Didier, né le 3 septembre 1981, en provenance du club RBC VERVIERS-PEPINSTER (mat. 0049)
- 7) N° 1016 : délivrée au club BC Haneffe (1034) : mutation du membre SCHOUTEDEN Célia, née le 11-04-1993, en provenance du club RBC OUPEYE (mat. 0914)

Divers :

Prochaine réunion C.P. : 15 septembre.

C. Ghiezen

Secrétaire